



CHARTRE DE LA PETITE ENFANCE FRANCOPHONE DE L'ONTARIO

En tant qu'enfant francophone, pour favoriser ma construction identitaire francophone et répondre à mes besoins uniques, j'ai besoin de :



Cette chartre propose des moyens pour enrichir l'espace francophone pour accompagner l'enfant dans sa construction identitaire francophone et elle est un ajout à tous ses autres besoins, tels qu'énoncés dans la convention (CIDE).

<https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

Physique

- un environnement francophone de qualité;
- un foyer d'accueil francophone;
- activités sportives et culturelles en français.

Émotionnel

- adultes attentionnés pour m'aider dans ma construction identitaire francophone;
- pouvoir m'exprimer clairement en français;
- être accueilli comme une personne francophone unique;
- interagir avec des Francophones de tout âge.

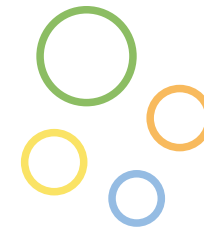
Intellectuel

- adultes francophones compétents pour mon plein potentiel;
- jouer, de socialiser et de développer ma curiosité naturelle dans des contextes francophones variés;
- ressources en français ouvertes sur le monde.

Spirituel

- vivre ma spiritualité individuelle en français;
- vivre ma culture francophone, quelle que soit la religion de ma famille;
- une éducation en français pour prendre ma place dans le monde dans un respect mutuel.

Les enfants francophones de l'Ontario ont des besoins uniques



La francophonie en Ontario est reconnue par sa grande diversité culturelle et reflète toutes les unicités des individus faisant partie de la communauté en général. Son point d'ancrage commun est la langue, avec ses accents, ses expressions, ses dialectes et ses cultures. La richesse linguistique du français et l'exposition à la langue sont essentielles au développement des compétences linguistiques des jeunes enfants et à leur sens d'appartenance à la francophonie.

En novembre 2021, l'AFÉSEO et ses partenaires ont adopté la **Charte de la petite enfance francophone de l'Ontario**. Pourquoi ? Parce que nous croyons que, pour pouvoir construire ce monde digne des enfants * francophones en contexte minoritaire, nous devons mettre en place certaines **pratiques gagnantes** pour leur permettre de se construire une identité francophone forte. Pour emprunter les paroles de Gilles Vigneault, nous devons **alimenter « la francophonie, ce vaste pays sans frontières, ce pays spirituel, mental, moral qui est en chacun de nous. »**

*« Une langue différente est une vision différente de la vie. »
(Frederico Fellini)*

Cette charte a pour but de renforcer la dimension francophone de la construction identitaire des jeunes enfants francophones. C'est un ajout à tous ses autres besoins, tels qu'énoncés dans la convention (CIDE).*

Le visuel que nous avons choisi de représenter s'inspire de la roue de médecine autochtone avec quatre aspects de l'humain : physique, émotionnel, intellectuel et spirituel représentés par le rouge, le jaune, le blanc et le noir. Cette roue autochtone fait aussi référence à la diversité humaine, à notre relation à la Terre mère, aux quatre éléments, aux saisons, etc. Quoique les besoins soient placés en quatre catégories, nous reconnaissons que ceux-ci se chevauchent et qu'ils se complètent mutuellement.

L'enfant est placé au centre et rappelle le modèle de Bronfenbrenner (1979) qui montre l'enfant en relation avec son milieu. La famille, la communauté immédiate et la communauté élargie sont représentés par des anneaux de différentes teintes de verts, plus ou moins foncés selon leur proximité à l'enfant. Les travaux de Bernard, Breton et Landry (parmi plusieurs autres) soulignent l'importance d'avoir des institutions et des espaces francophones présents dans les communautés en situation minoritaire pour assurer leur survie en contexte social anglo-dominant.



La convention internationale des droits de l'enfant

Parce que les enfants sont plus vulnérables que les adultes, parce qu'ils n'ont ni droit de vote ni influence politique ou économique, parce que le développement sain des enfants est crucial pour l'avenir de toute société, le monde s'est doté en 1989 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Le Canada fait partie de cette entente internationale. En 1989, les responsables politiques se sont engagés à construire un monde digne des enfants : la Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies.